LE POINT EN RECHERCHE

Décembre 2004 Série socio-économique 04-043

ÉCONOMIES DES PREMIÈRES NATIONS : UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE

UNE ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE BASE COMPARANT LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS NON AUTOCHTONES

INTRODUCTION

Cette étude comparative a pour objet d'une part, de mettre au point un modèle descriptif des économies des communautés des Premières nations et, d'autre part, d'identifier les similitudes et les différences qu'elles présentent par rapport aux collectivités non autochtones.

APERÇU

En s'inspirant d'importantes études menées récemment, le rapport de recherche examine le développement économique à l'échelle régionale et dans les communautés des Premières nations, en vue de fournir le contexte pour l'expansion locale. Il décrit en outre brièvement les programmes de logement actuels appliqués dans les réserves et examine le lien entre l'habitation et le développement économique.

La recherche effectuée permet de mettre au point un modèle de l'économie d'une petite. Celui-ci sert de cadre de référence pour l'analyse du développement économique à l'échelle locale et comprend les cinq facteurs suivants :

1. le lien avec les villes
2. l'assise économique des rurales et éloignées
3. la capacité locale
4. le logement
5. la croissance récente

L'étude applique ce cadre de référence à 239 communautés des Premières nations. Celles-ci sont jumelées à un nombre similaire de collectivités non autochtones, en fonction de leur emplacement et leur population comparables.

À l'aide d'une analyse factorielle, l'étude décèle les différences entre les communautés des Premières nations et les collectivités non autochtones, par rapport à plusieurs variables représentant les cinq facteurs du développement économique.

L'analyse par grappes permet ensuite de classer les collectivités en 10 groupes analogues toujours en fonction des cinq facteurs choisis.

Cette étude diffère des études comparatives antérieures en ce sens qu'elle examine moins les disparités sur le plan du bien-être pour favoriser davantage les différences qui existent dans le développement économique. De plus, les résultats de l'analyse quantitative sont suggestifs plutôt que définitifs.

Contraintes de l'étude

Les collectivités non autochtones choisies ne sont pas représentatives de la population globale dans cette catégorie, qui habite surtout dans des régions métropolitaines et de grands centres urbains. Par comparaison, les collectivités sélectionnées sont moins nanties, enregistrent un rythme de croissance inférieur aux villes, et bon nombre sont en déclin.

SCHL CMHC

AU COEUR DE L'HABITATION

Canada

DÉTAILS DE LA MÉTHODOLOGIE

Collectivités sélectionnées

Cette étude se fonde principalement sur un ensemble de données provenant des Profils des communautés, établis selon les recensements de 1996 et de 2001. Un profil de communauté englobe un grand nombre de données tirées des réponses fournies au questionnaire de recensement. À ces statistiques, les chercheurs ont ajouté deux ensembles de données, soit celles du *Registre des entreprises*[1] de 2001 de Statistique Canada et celles du profil des Premières nations, des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

L'analyse comparative porte sur 239 communautés des Premières nations et 251 collectivités non autochtones. Ces chiffres correspondent au nombre de subdivisions de recensement (SDR) comptant au moins 250 habitants en 2001 et pour lesquelles des données étaient disponibles en 1996. On a jumelé les collectivités non autochtones à des communautés des Premières nations, en fonction de leur proximité et de leur taille similaire sur le plan démographique. Le code de SDR a servi à déterminer la proximité, les collectivités situées dans le même secteur de recensement (SR) étant considérées comme les plus proches les unes des autres.

Parmi les 251 collectivités non autochtones de l'échantillon figurent 18 collectivités hors réserves, ayant une population majoritairement autochtone (d'au moins 90 %). Celles-ci sont situées dans le nord du Québec, en Alberta, en Saskatchewan, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest. Pour ce qui concerne les 239 communautés dans les réserves faisant partie de l'échantillon, 15 ont une population majoritairement non autochtone. Toutes situées en Colombie-Britannique, celles-ci représentent surtout des cités-dortoirs pour la population urbaine non autochtone. La proportion autochtone de la population constitue donc une variable centrale de l'analyse.

CADRE DE RÉFÉRENCE

Composé de cinq facteurs, le cadre de référence vise à analyser le développement économique des petites collectivités locales. Il a aussi pour objet de fournir une base pour l'analyse quantitative, la sélection des variables et l'exploration des relations entre ces dernières. Plutôt que de prendre la forme d'une théorie rigoureuse assortie d'hypothèses vérifiables, le cadre de référence se veut une méthode pour organiser de nombreuses influences éventuelles.

Outre les variables intégrées au cadre de référence, trois variables centrales sont appliquées aux résultats de l'analyse factorielle et de l'analyse par grappes, car elles représentent le but principal du présent rapport. Voici une description de ces variables :

- rythme de développement économique, mesuré par la moyenne des gains provenant d'un emploi sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus;
- croissance récente, mesurée par la variation des gains moyens provenant de l'emploi depuis le dernier recensement; et
- proportion d'Autochtones dans la population.

ANALYSE FACTORIELLE

Le rapport réunit beaucoup de variables décrivant les diverses caractéristiques jugées capitales pour la réussite économique d'une collectivité, selon le cadre de référence composé de cinq facteurs. Il décrit en outre certaines valeurs des variables particulières aux communautés des Premières nations et aux collectivités non autochtones sélectionnées pour l'étude comparative.

Ces variables ont ensuite été soumises à une analyse factorielle, qui représente une technique de réduction des données. On identifie ainsi des combinaisons de variables qui expliquent la plupart des variances, ou écarts qui s'y trouvent. Le but : découvrir des facteurs facilement interprétables. Le rapport recherche donc des facteurs ayant un lien étroit avec certaines variables et non associés à d'autres. Les tendances ainsi dégagées dans les données sont ensuite examinées en regard du rythme de développement économique.

---

[1] Le *Registre des entreprises* de Statistique Canada renferme des renseignements sur quelque deux millions d'entreprises. On y trouve, pour chaque collectivité, le nombre d'entreprises par branche d'activité détaillée et par tranche de taille (établie selon le nombre d'effectifs), y compris pour les petites régions urbaines et les communautés des Premières nations, faisant l'objet de cette étude.

Le cadre de référence pour le développement économique sert de fondement à la sélection et à l'organisation des variables. Voici certains exemples des variables représentant les cinq facteurs du cadre de référence pour le développement économique à l'échelle locale.

1. Le lien avec les villes

Variables associées aux facteurs suivants :

i les relations avec les villes; et

ii la proportion des emplois occupés par les résidents de la collectivité et qui sont situés à l'extérieur de cette dernière.

2. Assise économique des collectivités rurales et éloignées

Variables associées aux facteurs suivants :

i le nombre et type d'emplois; et

ii la structure industrielle.

3. Capacité locale

Variables associées aux facteurs suivants :

i la structure démographique;

ii les occasions et la dépendance; et

iii le niveau de scolarité.

4. Logement

Variables associées entre autres aux facteurs suivants :

i les habitations récemment construites en tant que proportion du parc de logements;

ii l'âge moyen du parc résidentiel;

iii le besoin de réparations majeures; et

iv le logement de bande en tant que pourcentage du parc résidentiel.

5. Croissance récente

Variables associées aux facteurs suivants :

i l'évolution démographique au cours des cinq dernières années;

ii l'évolution de la population adulte; et

iii la proportion de la population qui a emménagé dans la collectivité au cours de l'année écoulée.

ANALYSE PAR GRAPPES

L'analyse par grappes dégage les similitudes entre les communautés des Premières nations et les collectivités non autochtones sélectionnées. Similaires à celles qui servent à l'analyse factorielle, les variables utilisées pour constituer les grappes se fondent aussi sur le cadre de référence pour le développement économique composé de cinq facteurs.

L'analyse par grappes regroupe les collectivités selon leurs similitudes. Le regroupement est axé sur la distance qui sépare la valeur de la variable de sa moyenne. Afin de veiller à ce que les paramètres des grappes soient les plus révélateurs possibles, toutes les variables ont été ramenées à un écart-type semblable, de sorte qu'aucune ne domine la grappe.

Aux fins du rapport, 10 grappes ont été formées, ce chiffre permettant de dégager un certain nombre de « scénarios ». Avec un chiffre inférieur, les groupes pourraient être trop hétérogènes; à l'inverse, un nombre plus élevé pourrait créer des groupes trop homogènes.

Une fois la composition des grappes établie selon des variables décrivant les cinq facteurs du cadre de référence, le rythme de développement économique et la croissance récente liés à chaque grappe sont examinés. Le rapport décrit et interprète les groupes ainsi que les éléments qui les distinguent.

RÉSULTATS

Développement économique

Aux fins du rapport, le développement économique est mesuré par les gains de chaque personne active âgée de 15 ans et plus. Dans les communautés des Premières nations faisant partie de l'échantillon, les gains moyens par personne active en 2000 étaient d'un peu plus de la moitié de la moyenne relevée dans les collectivités non autochtones. En outre, le niveau d'emploi mesuré à un moment donné dans les communautés des Premières nations est approximativement 66 % de celui des collectivités non autochtones.

Le rapport propose que le niveau de l'emploi est avant tout fonction de la disponibilité des postes ou des possibilités économiques. Quant au taux de rémunération, il reflète la qualité des emplois, qui est, elle, le produit des perspectives économiques et de la capacité (niveau de scolarité et expérience professionnelle).

Vues de cette façon, les différences quant aux possibilités expliquent davantage les inégalités économiques entre les communautés des Premières nations et les collectivités non autochtones que les écarts de capacité.

La grande majorité des communautés des Premières nations affichent des revenus moyens dans une fourchette allant de 4 000 à 10 000 $. À titre de comparaison, cette fourchette va de 10 000 à 20 000 $ dans la plupart des collectivités non autochtones. En établissant les paramètres du développement économique en fonction d'un revenu moyen se situant entre 10 000 et 20 000 $, on obtient les résultats suivants :

Subdivisions de recensement (SDR) affichant des données intégrales	Communautés des Premières nations	Collectivités non autochtones
Moins de 10 000 $	172	26
De 10 000 à 20 000 $	61	174
Plus de 20 000 $	6	51
	239	251

Comparaison des économies à l'échelle locale

Voici les points saillants de la comparaison des communautés des Premières nations et des collectivités non autochtones sélectionnées aux fins de l'analyse, en fonction du cadre de référence composé de cinq facteurs :

- Taille et croissance de la population — le nombre moyen de résidents est beaucoup plus élevé dans les SDR non autochtones en raison des villes qui s'y trouvent, mais la croissance démographique évolue beaucoup plus rapidement dans les réserves.
- Stabilité de la population — les personnes vivant dans des réserves déménagent de leurs communautés et y emménagent un peu moins souvent que le font, en moyenne, les Canadiens dans leurs collectivités.
- Lien avec les villes — les communautés dans les réserves se regroupent principalement en deux catégories : elles sont, soit intégrées à des centres urbains ou situées dans des zones éloignées et « non influencées ». En revanche, les collectivités non autochtones appartiennent généralement à une catégorie intermédiaire, étant soit, fortement, modérément ou légèrement influencées par leur proximité à des centres urbains.
- Emploi à l'intérieur et à l'extérieur de la collectivité — les probabilités que les personnes vivant dans des réserves occupent un poste à l'extérieur de leur communauté sont moindres que pour les personnes habitant dans des collectivités comparables non autochtones. En effet, moins du quart des personnes employées, vivant dans des réserves travaillent à l'extérieur de celles-ci. En contrepartie, le tiers des personnes employées, vivant dans des collectivités non autochtones comparables occupent un poste dans une autre SDR.
- Logement—si le parc de logements a augmenté au même rythme que la croissance démographique dans les réserves pendant la période de 1996 à 2001, l'état des habitations s'est détérioré. Le nombre de personnes par pièce y est par ailleurs de 50 % plus élevé que dans les collectivités non autochtones.

ANALYSE FACTORIELLE

Les résultats de l'analyse factorielle révèlent que six facteurs expliquent les principales variances dans les groupes de variables liées aux collectivités sélectionnées.

1. L'âge et la structure familiale de la population, y compris les éléments démographiques et les caractéristiques des logements dans les communautés (52 % de la variance)
2. Niveau de scolarité (13 %)
3. Disponibilité d'emplois (9 %)
4. Croissance (7 %)
5. Structure industrielle spécialisée (5 %)
6. Immigration vers la collectivité (4 %)

Les pondérations des facteurs ci-dessus indiquent que la variation des variables sélectionnées s'explique surtout par une combinaison de facteurs liés à la structure démographique, qui ne sont pas associés étroitement aux gains provenant d'un emploi, mais principalement au fait d'être Autochtone. Cette tendance n'est pas nécessairement un élément capital de l'écart relevé entre les collectivités, en matière de développement économique.

ANALYSE PAR GRAPPES

Contrairement à l'analyse factorielle, les résultats de l'analyse par grappes indiquent un lien étroit entre les variables du cadre de référence et les variables centrales. Le rythme de développement économique et la proportion d'Autochtones dans la population varient considérablement selon les grappes. De plus, la croissance des revenus moyens d'emploi ne semble pas étroitement liée aux variables représentant les cinq facteurs du cadre de référence.

La plus forte association à l'intérieur des grappes semble tenir à la proportion d'Autochtones dans la population. Ce pourcentage est, soit très élevé, ou très faible. Peu de collectivités ont par ailleurs une proportion égale d'Autochtones et de personnes non autochtones. Lorsqu'une grappe consiste principalement de réserves, les autres collectivités dans la grappe concernée possèdent généralement une forte population d'Autochtones. Il en va de même dans le cas contraire.

Les grappes sont assez bien définies, comportant des lignes de séparation plutôt claires. Cela donne lieu à divers « scénarios » — certains concernant la croissance ou le déclin, d'autres portant sur l'assise économique et enfin d'autres se rapportant à l'isolation ou à l'intégration. Les grappes résultantes peuvent se caractériser comme suit :

1. Communautés autochtones éloignées et isolées comptant beaucoup d'enfants et affichant un niveau de scolarité très faible
2. Communautés autochtones ouvertes ayant des liens avec des centres urbains, mais une faible base économique et un grand nombre d'enfants
3. Collectivités affichant une rapide croissance de l'emploi
4. Communautés des Premières nations enregistrant une décroissance de l'emploi
5. Collectivités non autochtones ayant une base économique faible et décroissante
6. Collectivités non autochtones affichant une certaine croissance de l'emploi
7. Collectivités agricoles
8. Collectivités urbaines ouvertes
9. Parc national Banff
10. Collectivités isolées et en déclin

Comme l'ordre des grappes a été établi selon le rythme de développement économique, en règle générale, les collectivités des premières grappes affichent le plus faible niveau de développement économique. C'est l'opposé dans les dernières grappes. Il y a toutefois quelques exceptions. À titre d'exemple, la huitième grappe (collectivités urbaines ouvertes) comprend plusieurs collectivités ayant des revenus moyens d'emploi inférieurs à 10 000 $. Une étude plus poussée est nécessaire pour déterminer pourquoi celles-ci présentent d'une part, des caractéristiques similaires aux autres dans la grappe et d'autre part, un rythme de développement économique différent.

CONCLUSIONS

Malgré leurs similarités par rapport à la taille et à l'emplacement, les communautés des Premières nations n'affichent qu'un peu plus de la moitié du niveau de développement économique des collectivités non autochtones, mesuré selon le revenu moyen d'emploi.

L'analyse factorielle sert à cerner les différences entre les communautés des Premières nations et les collectivités non autochtones pour ce qui cerne les nombreuses variables représentant les cinq facteurs de l'expansion économique. Quant à l'analyse par grappes, elle sert à classer les collectivités en 10 groupes analogues, en fonction des cinq facteurs choisis. Il en ressort un certain nombre
de « scénarios » en ce qui a trait au développement économique; les communautés des Premières nations suivent généralement une tendance de lente expansion économique.

Les renseignements tirés de l'analyse par grappes permettent de conclure que les collectivités non autochtones ont habituellement une raison d'être économique qui leur accorde un certain taux d'emploi; on y trouve une croissance récente ou un déclin d'activité, selon que la base économique diminue ou s'accroît. Mais il n'en est rien dans les communautés des Premières nations, généralement caractérisées par un manque d'emplois, un faible niveau de scolarité, l'isolation et un taux de fécondité élevé. De plus, leur croissance ne résulte pas forcément de l'assise économique.

Les résultats mettent en évidence le manque de base économique dans bon nombre de communautés autochtones et reflètent l'exclusion historique, le caractère distinctif des Premières nations sur le plan culturel et institutionnel, ainsi que l'incidence élevée de problèmes physiques et de santé mentale dans les collectivités — toutes des questions soulevées par la Commission royale sur les peuples autochtones.

Directeur de projet à la SCHL : Tan Crombie

Consultant : Informetrica Limited

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1 800 668-2642
Télécopieur : 1 800 245-9274

NOTRE ADRESSE SUR LE WEB : www.schl.ca

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

63883